



COMMUNIQUÉ

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

### **La CGT reste la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale représentative des ingénieurs et cadres d'Amadeus, et de loin**

Les élections professionnelles viennent de se dérouler les 23 et 24 mars chez Amadeus, 1<sup>er</sup> employeur privé des Alpes-Maritimes. Amadeus est leader mondial des technologies pour l'industrie du voyage et l'un des « meilleurs » employeurs du secteur IT en France selon un classement du magazine Capital de février 2017.

Les ingénieurs et cadres représentent 98.5% des salariés Amadeus avec une moyenne d'âge d'environ 38 ans et plus de 60 nationalités.

La participation a atteint un niveau historique à plus de 62% au premier tour chez les ingénieurs et cadres avec 2370 votants à Sophia-Antipolis et Villeneuve-Loubet. Une participation en progression de 13 points par rapport au dernier scrutin de 2013.

La CGT Amadeus a recueilli 833 bulletins aux élections au Comité d'Entreprise et 943 bulletins aux élections des Délégués du Personnel. Elle progresse de 3 points par rapport aux dernières élections professionnelles.

La représentativité de la CGT s'établit à 36%, devant la CFE-CGC à 25%, la CFDT à 22% et la CFTC à 17%.

La CFDT perd plus de 10 points. Refusant de soutenir le projet de loi travail, une partie des délégués CFDT avait rejoint la CGT Amadeus en 2016 pour défendre le Code du Travail et les Conventions Collectives.

Début mars 2017, le gouvernement a missionné Michel Yahiel, commissaire général de France Stratégie, pour constituer la commission qui sera chargée, en application de l'article 1 de la loi travail, de généraliser l'inversion de la hiérarchie des normes à l'ensemble des domaines de la négociation collective.

La CGT Amadeus renouvelle son opposition à toute nouvelle remise en cause du Code du Travail, des Conventions Collectives et des accords d'entreprise négociés au bénéfice des salariés Amadeus. Elle rappelle que la loi travail, adoptée sans vote par trois recours successifs à l'article 49.3, reste inacceptable sur le fond et illégitime sur la forme. Elle doit être abrogée.

La CGT Amadeus remercie les salariés qui lui ont renouvelé ou accordé leur suffrage. Fort de ce résultat, nous continuerons à défendre avec responsabilité et détermination les propositions et les revendications des personnels.

Sophia-Antipolis, le 28 mars 2017

**CGT Amadeus**

5 av. Jules Blanc

06600 Antibes

cgt-amadeus@orange.fr

06 10 75 77 02

